

**DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX
MATERIAUX ET OBJET AU CONTACT DES DENREES ALIMENTAIRES
GAMME POLYETHYLENE TEREPHTALTE / RECYCLE A1
(Révision 1 du 18.11.2016)**

PACKDIS, 22 avenue du valquiou 933290 Tremblay-en France,
Déclare que les produits décrits ci-dessous :

- CBPULP500, CBPULP700, CBPULP900, CSPULP525, CSPULP800c, CSPULP850, CSPULP1000, CSPULP1300, CRBM2, CRBM3, CRBM3AB, CRB1000, CRB1200, CBOC150PET, CJ95GP, CJ2, CRPT, RPT8, RPT12, RPT16, RPT24, RPT32.

Sont conformes aux exigences législatives suivantes :

- 1935/2004 : Règlement européen 1935/2004/CE art.3, décret 2007/766 et du conseil du 27 Octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et ses modifications.

Dans les conditions d'utilisations suivantes : Contact avec tous les aliments

Toute durée d'entreposage à l'état réfrigéré, chauffage à 40°C maximum.

- 2023/2006/CE : de la commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- 10/2011/UE : Règlement de la commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et ses amendements.
- Bisphénol A et phtalates : ces substances ne sont pas utilisées dans la fabrication de nos produits.

Les conditions de stockage idéales : au sec, entre 15 et 20°C pas de lumière direct.

Selon la réglementation européenne en vigueur, il est de la responsabilité de l'utilisateur final de vérifier la compatibilité de nos produits avec l'usage spécifique qu'il en fait.

Cette version annule et remplace toutes les versions précédentes.

Validité : 1 an.

Cette déclaration est faite à l'attention de la société SIRAP

Fait à Tremblay-en-France, le 17.09.2021.